

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de *Lozère* / Mensuel

**Supplément N°1 au N°252 de Mai 2014**

**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE  
ou BP 46  
48002 MENDE Cedex  
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsas.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsas.org/48/>

## Réforme du Collège ...

**« L'organisation du collège à venir doit être plus juste et plus efficace »**

« Le collège actuel creuse les écarts entre les élèves. Après quatre ans de collège, ils sont 25% à ne pas maîtriser les compétences les plus simples en français alors qu'ils sont 12% dans ce cas à la fin du CM2.

En mathématiques, on passe de 9% d'élèves ne maîtrisant pas les bases en CM2 à 13% en troisième. Ce n'est pas étonnant car le collège actuel consacre beaucoup plus de moyens aux 15 % qui réussissent déjà (enseignement de la deuxième langue vivante dès la classe de sixième, latin, option européenne) qu'aux 15% les plus fragiles (deux heures d'aide au travail personnel en classe de sixième).

Alors que les comparaisons internationales montrent que c'est, au contraire, en s'attachant à augmenter les performances des plus faibles qu'on fait progresser l'ensemble d'une génération, le système actuel maintient un collège organisé pour « la fabrique des meilleurs » qui produit 150 000 sorties sans diplôme ou qualification chaque année.

La réforme du collège réoriente les moyens consacrés à 15% des élèves au profit de tous. L'EPI « Langues et culture de l'antiquité » pourra être suivi par de très nombreux élèves, et même tous les élèves d'un collège. L'option européenne se transforme en EPI « Culture et langues étrangères » pour tous. Et les « bilangues » qui ne profitaient qu'à 10% des élèves, se généralisent pour 100% des élèves à partir de la classe de cinquième. Les moyens qui accompagnent la réforme permettent de multiplier le travail en petits groupes - de 8 heures, on passe à 48 heures pour un collège moyen - et de développer l'accompagnement personnalisé des élèves - on passe de 2 heures maximum à 6 heures au minimum sur les 4 ans. Quant aux EPI, ils permettent de développer des pratiques pédagogiques variées afin de permettre à tous les élèves d'accéder au sens des disciplines scolaires et de mieux entrer dans les apprentissages. »

Extrait de la tribune publiée dans **Le Monde** du 18 Mai 2015, signée par plus de quarante personnalités ...

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

### SOMMAIRE

**1 Collège ...**

**2 Mouvement 2015**

Calendrier / Barème / CRPE

**3 Réforme collège**

Affectations stagiaires ...

**4 Consultation ...**

Programmes / GIPA ...

**Pages encartées -**  
- Publication  
UNSA Education -

### AGENDA

**5 Juin**

☐ Groupe de Travail bonification « handicap »

**17 juin**

☐ Réunion Information Syndicale

**19 Juin**

☐ CAPD « mouvement »

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Mouvement 2015 : calendrier prévisionnel ...

Le mardi 19 mai après-midi, l'Administration a adressé aux représentants du Personnel le calendrier prévisionnel des différentes instances.

- Groupe de Travail « bonification handicap » -> vendredi 5 juin 2015 à 14h00
- CAPD mouvement (phase principale) -> vendredi 19 juin 2015 à 9h30
- Groupe de Travail sur les postes qui seront proposés aux personnes sans poste lors de la phase d'ajustements -> mercredi 24 juin 2015 à 9h00
- Réunion d'affectation pour les personnes restées sans poste à l'issue du mouvement informatisé -> mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 13h00
- CAPD « phase d'ajustements » (1<sup>ère</sup> partie) -> jeudi 2 juillet à 10h00.

### Faites vérifier votre barème !

Le **SE-UNSA Lozère** vous propose de vérifier votre barème. Pour cela, vous pouvez compléter la fiche de suivi en ligne qui se trouve sur le site local, à l'adresse suivante :

<http://sections.se-uns.org/48/>



## Décharges Direction des écoles à 3 classes

Les décharges de Direction des écoles élémentaires à 9 classes ont évolué. Elles passent de 0,25 à 0,33 (NDLR : voir compte-rendu carte scolaire).

La circulaire n° 2014-115 du 3 septembre 2014 précise aussi, dans son paragraphe II, le volume de décharge applicable à la rentrée 2015 pour les écoles à 3 classes.

Celui-ci passe en effet de 4 jours annuels fractionnables à 10 jours annuels fractionnables (soit 1 journée par mois).

Le **SE-UNSA Lozère** a écrit à l'Inspecteur d'Académie pour lui demander quelles seraient les modalités de mise en œuvre.

Selon la réponse reçue, le cadre serait celui-ci :

- décharges assurées par les TR ZIL,
- mise en place d'un calendrier annuel pour définir par mois la période préemptée pour décharger les directeurs,
- gestion assurée par les IEN en lien avec les directeurs d'écoles ...

Le **SE-UNSA** va rester vigilant ...

## Réunion d'Information Syndicale

La section départementale du **SE-UNSA** a décidé d'organiser une Réunion d'Information Syndicale le

**Mercredi 17 juin 2015**  
**à MENDE de 14h00 à 17h00,**  
**Immeuble Le Torrent**  
**(salle de réunion 4ème étage)**

Même s'il s'agit d'une réunion « hors temps scolaire », Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et les IEN sont prévenus.

**Rappel :** Pensez à informer les IEN de votre volonté de décompter la future réunion d'information syndicale sur le quota des heures d'animation pédagogique si c'est "l'option" que vous avez choisie !

Vous trouverez sur le site du Syndicat (<http://sections.se-uns.org/48/>) un modèle de lettre à cet effet ...

Cette réunion sera animée par *Alain ROUSSON*, Secrétaire Départemental et élu à la CAPD.

A l'ordre du jour :

- mouvement départemental (préparation de la 1<sup>ère</sup> phase);
- dossiers départementaux (carte scolaire, temps partiels, ...);
- point d'actualité (dossiers nationaux en cours -> déclinaison départementale : simplification des tâches Direction, ...);
- Questions diverses

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit traité lors de cette rencontre, merci de nous en informer afin que nous puissions disposer d'un maximum d'éléments d'information et/ou de réponse ...

Pour le stationnement, parking en face de l'Immeuble Le Torrent ou à 150 mètres, direction Langogne ...

## En bref - En bref

### ► CRPE 2015 / Places aux différents concours :

Rappel : 350 places attribuées à l'académie.

Concours externe : 308
Aude : 37
Gard : 78
Hérault : 136
<b>Lozère : 11 (*)</b>
P. O. : 43
Andorre : 3

Concours Occitan : 10

Aude : 2
Gard : 4
Hérault : 3
<b>Lozère : 1 (*)</b>
P. O. : 0

Concours Catalan : 5

Aude : 0
Gard : 0
Hérault : 0
<b>Lozère : 0</b>
P. O. : 5

2nd Concours interne : 10

Aude : 4
Gard : 4
Hérault : 0
<b>Lozère : 0</b>
P. O. : 2

3ème concours : 17

Aude : 0
Gard : 6
Hérault : 9
<b>Lozère : 0</b>
P. O. : 2

(\*) voir remarque ci-dessous à propos de CRPE occitan.

### ► CRPE 2015 - Admissibilité :

Les résultats de l'admissibilité ont été publiés le 21 mai 2015. S'il y a 610 admissibles au CRPE externe (pour 308 places), il n'y en a que 9 au CRPE Occitan ... pour 10 places ! Questions : la **Lozère** va-t-elle, une nouvelle fois, être « victime » de cette situation ? Le poste bloqué pour le PES Occitan au Groupe Scolaire Jean Bonijol sera-t-il pourvu ?

## Le Syndicat utile ...

Le **SE-UNSA** est favorable à la Refondation de l'Ecole. C'est pourquoi tout au long de la négociation "**collège 2016**" le **Syndicat** a pesé pour faire évoluer le projet. En réclamant des moyens, en dénonçant les faux-semblants, en interpellant la Ministre. Etre utile, c'est investir une négociation.

Dès la première réunion multilatérale, le 17 mars 2015, nous avons acté des points d'accord (horaires disciplinaires maintenus, mise en place de 3 heures de marge-prof) et réclamé des évolutions en langues LV1 en 6ème, l'augmentation de l'horaire global de la LV2 sur le cycle 4, la mise en place d'un véritable horaire de langue ancienne (1).

Etudiant plus au fond les propositions du ministère, le 19 mars, le **SE-UNSA** s'est aperçu que les moyens alloués à la réforme n'augmentaient pas en réalité. Il a dénoncé la supercherie des « vrai-faux » 4000 postes en plus (1).

Le 25 mars, en réunion, le ministère, reconnaissant l'exactitude de notre analyse, injecte des postes dans le projet. Le **SE-UNSA** constate alors que l'on passe de 113.5 à 114.5 pour un élève au cours de sa scolarité ; ce n'est pas suffisant car les 4000 postes doivent amener à 115.5 heures. Le ministère répond que cet objectif sera atteint en 2 ans (+ 1 heure en 2017). Au cours de cette réunion, l'horaire des LV2 augmente d'1,5 heure sur les 3 années, et les horaires de latin/grec sont annoncés.

Le **SE-UNSA** indique alors que la situation (volume horaire) pour le latin ne le satisfait pas. Le blocage sur la LV1 en 6ème persiste.

Le 31 mars en réunion multilatérale, le ministère concède une augmentation de l'horaire de LV1 en 6ème : 3h30 (1).

Le 3 avril 2015, le **SE-UNSA** s'adresse à la Ministre sur ce point (1). Le lendemain, elle cède (1).

Tout au long des discussions, le **SE-UNSA** a été le seul à agir, le seul à investir le champ de la négociation. C'est cela qui permet d'être réellement utile à la profession.

Lorsqu'on négocie, on n'obtient pas satisfaction sur tout, mais lorsque le projet abouti est acceptable, il faut le prendre en compte : le **SE-UNSA** a voté favorablement en CSE.

Il est très rare que nous prenions à témoin la profession sur les prises de positions ou actions des autres organisations, mais sur ce dossier particulier, de nombreuses interrogations se posent : ont-elles négocié ? Si oui, comment ? Ont-elles informé la profession ? ... et la question qui est sans doute la plus importante : mais enfin, que proposent-elles ?

(1) retrouvez cet article (et les nombreux renvois qu'il contient) sur le site académique du **SE-UNSA** :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/>



## Concours 2nd Degré 2015 : affectation stagiaires

Le **SE-UNSA** a tenu à être présent à la sortie des épreuves écrites des concours du 2<sup>nd</sup> degré.

Avant même de connaître les résultats de ces concours, les candidats doivent anticiper et prévoir la saisie de leurs vœux pour leur futur stage.

La période de saisie des vœux se déroule en deux phases :

- Phase inter-académique (du 4 mai au 15 juin, résultats à partir du 12 juillet)
- Phase intra-académique (fin juillet).

Certains futurs stagiaires sont assurés de rester sur l'académie de Montpellier. C'est le cas des étudiants inscrits en M1 en 2014/2015, à la condition qu'ils transmettent, grâce au logiciel, leur inscription en M1, ainsi que pour les lauréats des concours réservés et les lauréats possédant une expérience professionnelle d'au moins 1 an et demi sur les 3 dernières années dans la discipline.

Ils doivent vérifier sur le logiciel SIAL que seul le vœu « Académie de Montpellier » est inscrit.

Les lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'Education Nationale ne participent pas au mouvement inter-académique.

Les autres stagiaires doivent faire 6 vœux avant le 15 juin midi sur le logiciel SIAL. Ces demandes sont classées grâce à des bonifications (rang au concours, situation familiale, ancienne situation professionnelle, handicap.....).

Les documents validant ces bonifications sont à envoyer avant le 19 juin.

Le **SE-UNSA** propose à tous ces stagiaires un suivi de leur dossier. Il suffit pour cela de taper le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique245>

Le rectorat a transmis au **SE-UNSA** les premières listes de postes « berceaux ».

Ces listes sont seulement indicatives et ne renseignent pas sur le type de support (plein temps ou mi-temps).

N'hésitez pas à nous écrire à [jeunes.seunsa.mtp@gmail.com](mailto:jeunes.seunsa.mtp@gmail.com) pour obtenir le détail de ces postes !



Le **SE-UNSA** reste vigilant et disponible pour aider les futurs stagiaires pour leur début de carrière !

## Les EPI en bref

Le ministère envisage de créer 8 thématiques :

- Corps, santé, bien être et sécurité.
- Culture et création artistiques.
- Transition écologique et développement durable.
- Information, communication, citoyenneté.
- Langues et cultures de l'Antiquité.
- Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales.
- Monde économique et professionnel.
- Sciences, technologie et société.

Le **SE-UNSA** a agi pour que ces thématiques ne se transforment pas en options déguisées, s'adressent bien à tous les élèves, et portent sur des objets d'enseignement présents dans le socle commun. Les EPI ne concernent que le cycle 4.



# Consultation programmes/ GIPA

## Consultation : demandez VOTRE programme ...

La **consultation** sur les nouveaux programmes de l'Ecole et du Collège est ouverte.

Elle se terminera le **12 juin**. Pour en prendre connaissance et y répondre, le ministère a ouvert deux espaces dédiés :

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/ecole-elementaire/>

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/college/>

Les questionnaires sont individuels. Ils comportent plus d'une cinquantaine de questions fermées portant sur la structure des programmes et sur leurs contenus ainsi qu'une trentaine d'espaces plus ouverts pour faire des propositions.

Les projets de programmes sont présentés en trois volets :

- Volet 1 : **enjeux et objectifs** du cycle;
- Volet 2 : **contribution de chaque discipline** ou domaine d'enseignement aux compétences du socle;
- Volet 3 : **attendus de fin de cycle**, suggestions de méthodes, démarches et exercices, repères de progressivité pour chaque discipline ou domaine d'enseignement.

Les **grilles horaires** sont également fournies en annexe.

La DGESCO procédera à une synthèse des remontées qu'elle transmettra au Conseil Supérieur des Programmes fin juin. Le **CSP** travaillera tout l'été à la réécriture pour une présentation au Conseil Supérieur de l'Education en septembre.

L'investissement attendu de chaque enseignant est lourd, particulièrement dans le 1er Degré où l'enseignant est concerné par l'ensemble des programmes, ce qui représente environ 50 pages par cycle.



Le **SE-UNSA** regrette vivement que ce travail ne soit pas organisé dans les écoles et les collèges sur le temps scolaire pour faciliter la réflexion collective et l'appropriation par tous de ces textes.

Les enjeux sont énormes, pour les élèves comme pour les enseignants. De la pertinence, de la cohérence, de l'opérationnalité de ces programmes dépendront largement la réussite de la Refondation et plus prosaïquement les conditions de travail des enseignants.

Allons-nous enfin sortir de la course aux contenus et enfin pouvoir installer chez tous nos élèves des apprentissages durables ?

Malgré les conditions défavorables, il faut répondre à cette consultation parce que les programmes seront nos outils professionnels quotidiens et parce que le **CSP** a montré qu'il tenait compte des critiques et des propositions en amendant largement par exemple le programme du cycle 1.

Le **SE-UNSA** proposera des critiques constructives pour faire évoluer les projets. Vous pourrez l'aider en répondant dès le 13 mai à son questionnaire en ligne : <http://questionnaire.se-uns.org/programmes2016>

### Faites-vous entendre grâce au SE-UNSA !

Le questionnaire du **SE-UNSA** est beaucoup moins lourd que celui du ministère et vous permet de vous attacher à quelques points que vous jugez très importants, sans avoir à répondre à des dizaines de questions.

Vos propositions seront transmises directement au **CSP**.

## La GIPA, j'y ai droit ? Vérifiez avec le SE-UNSA !

### La GIPA, c'est quoi ?

La **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)** est une indemnité censée compenser, pour les Fonctionnaires, une perte de pouvoir d'achat (par comparaison sur les 4 dernières années entre l'augmentation des prix et la rémunération individuelle).

Conséquence de la politique du gel du point d'indice depuis 4 ans, notre rémunération augmente peu par rapport au prix.

Même en cas de changement d'échelon, un collègue est susceptible de percevoir la **GIPA**.

Cette année, davantage de collègues pourraient être concernés et percevoir cette somme.

Petite explication ...

Ainsi, un collègue (PE, certifié, CPE, PLP ou PEPS) qui serait passé de l'échelon 5 à 6 pourrait percevoir plus de 700 € de **GIPA** pour 2015 (calcul sur la période 2010/2014).

Cette indemnité doit normalement être versée en Avril ou en Mai.

### Pouvez-vous en bénéficier ?

Si vous vous posez la question et si vous souhaitez vérifier, n'hésitez pas, demandez la fiche de calcul du **SE-UNSA**.

Pour cela, complétez le formulaire en ligne en tapant le lien ci-dessous :

<http://www.se-uns.org/spip.php?article7931>

Vous pouvez aussi nous contacter au 04.66.65.18.93 ...

